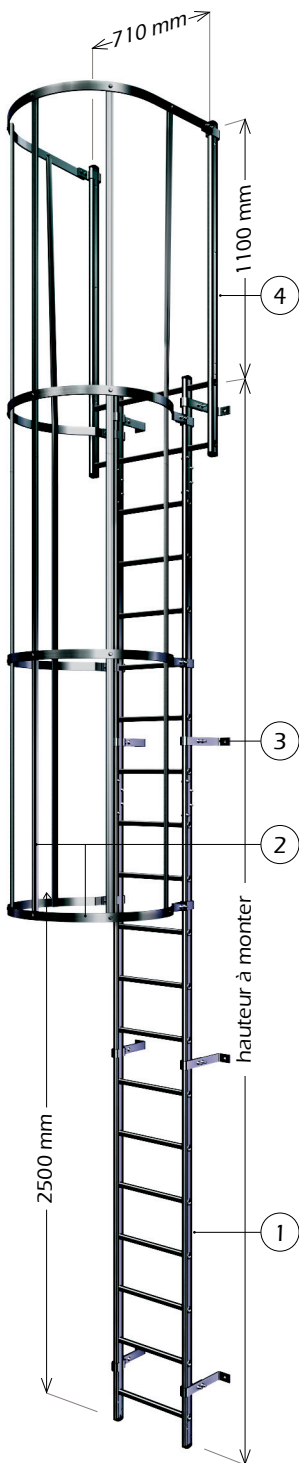


Sortie frontale

Echelle



Descriptif

Code produit : **UCE**

1 ○○○ ÉCHELLE

- Montants : profils oblongs de 65x25 mm espacés de 400 mm.
- Barreaux : tubes à section carrée de 25 mm antidérapants espacés de 250 mm.
- Longueurs : 250, 500, 750, 1000, 1250, 1500, 1750, 2000 et 3000 mm raccordées par des manchons.

2 ○○○ CRINOLINE

- Arceaux : \varnothing 710 mm en méplat de 40x8 mm
- Filants : profilé en « C » fermé au nombre de 5 sur la circonférence avec visserie prémontée.
- Longueurs : 500, 750, 1000, 1250, 1500, 1750, 2000 et 3000 mm.

3 ○○○ PATTES DE FIXATION

- Méplats : profilé en 40x8 mm avec talon de 50 mm.
- Longueur : 200 mm.
- Pattes de fixation réglables de 150 à 300 mm.
- Espacement : 2000 à 2500 mm.
- Fixation par collier de serrage prémonté coulissant sur les montants d'échelle.

4 ○○○ SORTIE DE FACE ÉLARGIE

- Hauteur : 1100 mm.
- Largeur : 710 mm intérieur.
- Hauteur totale : 1600 mm.

Options disponibles

Marche palière
sans portillon



NON CONFORME



Marche palière
avec portillon

CONFORME À LA NORME



Portillon seul



NON CONFORME



Palier de passage d'acrotère
+ redescente
sans portillon

NON CONFORME



Palier de passage d'acrotère
+ redescente
avec portillon



CONFORME À LA NORME

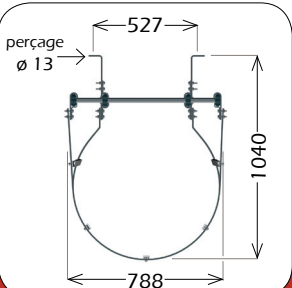


Palier de passage d'acrotère
+ pieds réglables
avec portillon
h max : 275 mm

CONFORME À LA NORME



www.acbi-sa.com



Réglementations et normes

* Changement de volée avec palier de repos obligatoire pour une hauteur à monter supérieure à 8 mètres et une hauteur maximum de 6 mètres entre 2 paliers de repos. Dans le cas d'espace réduit, un palier escamotable se rabattant dans le dos est toléré. Les échelles ont une largeur minimum intérieure de 400 mm, l'espace entre la paroi et le devant des échelons doit être au minimum de 200 mm, cet espace peut être ramené à 150 mm au droit d'un obstacle. Crinoline de \varnothing compris entre 650 et 800 mm. La hauteur du premier arceau doit se situer entre 2200 et 3000 mm. Arceau placé tous les 1500 mm au maximum.

norme AFNOR
NF E 85-016